

4° Agriculture. Nous devrions également chercher à améliorer et à mieux équilibrer les règles en ce qui concerne le commerce des produits agricoles. Nous devons notamment rechercher une plus grande discipline en ce qui concerne l'utilisation des subventions à l'exportation. Je ne peux d'ailleurs concevoir que l'on puisse s'opposer à la nécessité de renforcer les mécanismes et la coopération à l'échelle internationale dans ce secteur à une époque de pénuries alimentaires dans le monde et d'importants déficits budgétaires des gouvernements.

5° Pêche. Les obstacles au commerce des produits de la pêche n'ont pas reçu une attention adéquate par le passé. Nous attachons pourtant autant d'importance à des progrès dans ce secteur que dans celui de l'agriculture.

6° Renforcement des codes actuels du GATT. Les accords relatifs au commerce des aéronefs civils et aux marchés publics négociés à Tokyo étaient innovateurs et importants sur le plan commercial. Il faudra explorer la possibilité de nouveaux progrès dans ces secteurs.

7° Progressivité des droits de douane. Nous continuons à rechercher des mesures qui offriront, de façon générale, un meilleur accès aux produits qui sont dérivés des ressources naturelles et qui subissent une transformation plus poussée. La structure tarifaire d'un certain nombre de pays continue de défavoriser les exportateurs de ressources en limitant les possibilités qu'ils ont d'accroître la valeur ajoutée et ce, même si ces pays jouissent déjà d'un certain avantage.

**Autres points
à étudier**

Ce sont là des priorités du Canada à l'approche de la réunion ministérielle du GATT. Naturellement, d'autres points ont été mis de l'avant et chaque pays a ses propres priorités. Je songe notamment au commerce des services, aux investissements de nature commerciale et aux technologies de pointe.

Nous allons appuyer l'idée d'une étude, au sein du GATT, des problèmes liés au commerce des services, reconnaissant par ailleurs que c'est là un domaine complexe et que le processus sera long. Parallèlement, en ce qui concerne le commerce des biens de haute technologie, nous sommes disposés à étudier l'opportunité et la façon d'aborder ce problème dans le contexte du GATT.

En ce qui a trait aux propositions concernant la question des investissements de nature commerciale, nous avons indiqué qu'un programme d'étude tel que celui mis de l'avant manquerait d'équilibre à moins qu'il ne porte en même temps sur le comportement des entreprises multinationales.

Il ne s'agit pas, de toute évidence, d'une liste exhaustive des questions qui seront débattues à la réunion ministérielle du GATT, mais plutôt d'une liste des questions qui revêtent le plus d'importance pour le système commercial. Il importe donc que nous commençons à nous attaquer à ces problèmes à Genève, en novembre.